

s'enfermer dans sa mission qui est de vous rendre compte de ceux qui se sont disputé vos préférences dans les conditions rigoureuses de votre programme.

Le mémoire classé sous le n° 15 a les dimensions d'un

*des femmes* ; travail qui, évidemment, n'a pas été fait pour le concours. La plus grande partie de ce travail traite de la condition générale de la femme, dans toutes ses manières d'exister au sein des sociétés humaines. C'est un exposé vaste et complet de la théorie de l'émancipation, depuis l'évangile qui a proclamé le principe de l'égalité et depuis saint Paul que l'auteur accuse d'avoir, le premier, enveloppé de restriction la liberté évangélique et d'avoir sacrifié le principe chrétien à ses préjugés de rabbin juif et de citoyen romain. La morale que l'Eglise adopta, sur l'autorité de l'apôtre, devint l'inspiratrice de la législation civile qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. L'auteur en fait la critique dans l'autorité politique, dans l'autorité maritale et dans tous les autres éléments législatifs, réglementaires ou simplement d'opinion, qui subordonnent la femme à l'homme. Telle serait la source de ce principe d'infériorité substitué au principe d'égalité, qui fait de la femme un être voué à la soumission, et dès lors au besoin de protection. Le défaut actuel de cette protection, dans notre ordre économique et industriel, expose la femme aux cruelles souffrances qui révoltent nos sentiments de justice et d'humanité. C'est par ce côté, et dans une seconde partie de son travail, intitulée *les Moyens*, que l'auteur rentre dans les questions de notre programme ; mais il y rentre accessoirement et par voie de conséquences ; conséquences que nous ne pouvons pas séparer de ses prémisses au moins singulières, et dont notre sujet ne comporte pas l'examen.

Le mémoire classé sous le n° 6 a pour titre : *L'extinction du paupérisme réalisée par les enfants, ou la commune telle qu'elle est et telle qu'elle devrait être*. C'est une utopie semi-phalanstérienne, clairement et méthodiquement exposée, mais que nous n'avons pas à apprécier, non pas certes que cet ouvrage soit dépourvu de valeur. On y trouve l'exposé d'un plan ingénieux, au moyen duquel, à supposer que les calculs soient justes, un certain nombre d'enfants des deux sexes, abandonnés à l'époque de leur naissance ou pris dans les familles indigentes, en passant par la crèche, la salle d'asile, l'école primaire, l'école professionnelle et l'apprentissage, arriveraient à l'âge de dix-sept à vingt ans, nourris, logés, vêtus, munis de toutes les connaissances nécessaires à la vie morale, industrielle et sociale,